

Les brevets militaires seront enregistrés par corps d'affectation sur un registre spécial où seront inscrits le numéro du brevet, la date de la délivrance, les grades, noms, prénoms et numéro matricule du titulaire, les numéros des extensions de validité.

Après la libération du titulaire, et sur la demande de ce dernier adressée au préfet du département de sa résidence, il pourra être converti en un permis de conduire les véhicules de même catégorie moyennant l'acquiescement des droits afférents à la délivrance de ce dernier permis.

- Il pourra être retiré à tout instant par l'autorité militaire.
- 4° Motocycles à deux roues.
- 3° a. Caterpillars; b. Tracteurs agricoles;
- 2° Véhicules pesant en charge plus de 3.000 kilogrammes. { a. Camions; b. Tracteurs;
- 1° Voitures affectées à des transports en communs;

La conduite des véhicules des catégories suivantes :

Sauf mentions spéciales inscrites au verso, ce brevet n'est pas valable pour peaux et pour la conduite exclusive des véhicules de l'armée et de la marine.

NOTA. — Ce brevet n'est valable que pour le temps de présence sous les dra

MINISTÈRE DE LA GUERRE
et
MINISTÈRE DE LA MARINE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

N° 1686

BREVET MILITAIRE

valable pour la conduite des véhicules automobiles de l'Armée ou de la Marine
(Décret du 26 mars 1921, décret du 31 décembre 1922, arrêté du 17 octobre 1923)

Titulaire : (1) MURGEON Pierre

Grade 2^e Canonnier, n° m^{le} 4881
né le 3. 8. 16 à Paris dep^{ts} Servé
domicile Vincennes dep^{ts} Servé
corps d'affectation 15^e R. A. D. 1
corps instructeur 15^e R. A. D. 1
1 Châlon, le 15 MARS 1928
Le (2) Colonel Tregot est le 15^e R. A. D. 1

Président de la Commission d'examen.



Grade et nom?

Mentions spéciales d'extension de validité

Valables pour la conduite des

"Camions"

N° 867

A châleus

le 15 MARS

1938

Le(1) Colonel Prévôt Edt le 25^e R.A.D.A

Président de la Commission d'examen

Valables pour la conduite des

"Tracteurs tous terrains"

N° 1348

A châleus

le 15 MARS

1938

Le(1) Colonel Prévôt Edt le 25^e R.A.D.A

Président de la Commission d'examen

Valables pour la conduite des

"Motos"

N° 940

A châleus

le 15 MARS

1938

Le(1) Colonel Prévôt Edt le 25^e R.A.D.A

Président de la Commission d'examen

Valables pour la conduite des

"Sides Car"

N° 940

A châleus

le 15 MARS

1938

Le(1) Colonel Prévôt Edt le 25^e R.A.D.A

Président de la Commission d'examen

Valables pour la conduite des

N°

le

19

Le(1)

Président de la Commission d'examen

Valables pour la conduite des

N°

le

19

Le(1)

Président de la Commission d'examen